

Avec l'altimètre radar INVENTAIRE DES FORETS PAR PHOTOGRAPHIE AERIEENNE

*Les forêts productives
au Canada :
2,5 millions de kilomètres carrés*



L'inventaire forestier vise à évaluer le volume de bois marchand disponible, dans une région donnée, à partir de la connaissance de la répartition des espèces, de la densité des arbres, enfin de la taille et de la qualité des arbres représentatifs. Il permet aux spécialistes d'obtenir le développement maximal des sujets et de régler l'exploitation du peuplement.

Bien qu'ils utilisent l'avion depuis longtemps, les forestiers n'étaient pas parvenus jusqu'ici à tirer parti de la photographie aérienne pour dresser l'inventaire des forêts. La raison en est simple : on ne peut analyser de façon précise les particularités d'un peuplement qu'après avoir déterminé l'échelle de la photographie, ce qui suppose une évaluation très exacte de l'altitude de l'avion au moment de la prise de vue. Le Conseil national de recherches vient de réaliser un altimètre radar qui résout ce problème difficile. L'appareil mesure, en

effet, la distance qui le sépare de la surface du sol en dépit des écrans que constituent les branches, les feuilles, les plantes adventices, etc., aucune impulsion du signal radar n'étant réfléchi par ces obstacles. L'altitude une fois connue, l'échelle du cliché l'est aussi et il devient possible de mieux identifier et dénombrer les arbres, et surtout de calculer leur hauteur et leur diamètre avec beaucoup plus de précision.

Des essais effectués au Québec sur des peuplements d'épicéas et de sapins ont donné des résultats plus qu'encourageants. Montée sur un avion volant à 500 mètres, une caméra couplée avec un altimètre radar a fourni, pour des arbres de 17 mètres de hauteur moyenne, des valeurs numériques ne s'écartant que de 5 pour cent des mesures prises en forêt. Les progrès réalisés au cours des essais permettent de penser qu'on réussira à évaluer la hauteur des arbres avec une approximation de 2 pour cent, soit 34 centimètres pour un peuplement de 17 mètres de hauteur. La province de Québec a l'intention d'établir par cette méthode, avec le concours de l'université Laval et de l'entreprise privée, l'inventaire de ses 1 436 000 kilomètres carrés de territoire forestier. ■

la réforme des allocations familiales LES PRESTATIONS SERONT FONCTION DES REVENUS

Le régime d'allocations familiales en vigueur au Canada date de 1945. Il s'applique à tout enfant de moins de seize ans né au Canada et y résidant depuis un an au moins (1). Les familles reçoivent 6 dollars par mois (environ 32 francs) pour un enfant de moins de dix ans et 8 dollars (environ 43 francs) pour un enfant de plus de dix ans.

En 1964, les allocations furent étendues, dans neuf des dix provinces canadiennes,

aux jeunes de seize à dix-huit ans scolarisés ou handicapés. Ces allocations existaient déjà au Québec, depuis 1961, en vertu d'un programme provincial d'allocations scolaires. En outre, le Québec et Terre-Neuve possèdent, au niveau du gouvernement provincial, un programme d'allocations familiales complémentaire du programme fédéral.

Les allocations familiales ont pour but d'aider les familles nombreuses à subvenir à leurs charges. Elles sont destinées aussi à compenser le fait que le montant des salaires et le taux de l'assurance-chômage ne tiennent pas compte du nombre des personnes à charge. Si ce double but était atteint dans une large mesure lorsque le programme actuel d'allocations familiales fut mis en vigueur, il n'en va plus de même aujourd'hui. Les prestations ont perdu leur efficacité au fil des ans : elles n'ont, en effet, que très peu varié, alors que le coût de la vie a plus que doublé de 1946 à 1969. Le gouvernement fédéral a donc estimé que le régime des prestations familiales méritait révision.

substituer celui d'allocations sélectives qui seraient fonction du revenu de la famille. Cette orientation est considérée par beaucoup comme plus juste. On estime, en effet, que cette année, en application du régime actuel, les familles dont le revenu annuel

Suite page 10

LES « MOINS DE 18 ANS » 40 % DE LA POPULATION

	Nombre	Pourcentage de la population
Atlantique (1)	853 463	43,2
Québec	2 328 967	40,2
Ontario	2 615 168	37,5
Prairies (2)	1 342 164	39,7
Colombie-Britannique	678 852	36,2
Grand Nord (3)	18 929	44
Canada (4)	7 837 543	39,1

(1) Terre - Neuve, Ile-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick.

(2) Manitoba, Saskatchewan, Alberta.

(3) Yukon et Territoires du Nord-Ouest.

(4) La population du Canada était de 20 015 000 habitants en 1966.

Source : Bureau fédéral de la statistique ; recensement de 1966.

(1) Les mêmes prestations s'appliquent, au titre de l'assistance familiale, aux immigrés dont les enfants ne répondent pas à cette dernière condition.

LA « SECURITE DE REVENU FAMILIAL »

Selon le projet qu'il a déposé au Parlement en décembre dernier, le ministre fédéral de la santé et du bien-être ne veut pas s'en tenir à un simple relèvement des allocations. Il propose d'abandonner le principe des prestations de caractère uniforme et de lui

CANADA D'AUJOURD'HUI

Rédaction, administration
6, rue du Mont-Thabor, Paris-1^{er}

Nos lecteurs sont priés de nous signaler leurs changements d'adresse.

Trimestriel publié à Paris
par les services d'information
de l'ambassade du Canada

JUILLET 1971 / N° 16

PHOTOS

Pierre Berger-Rapho / J.-P. des Rosiers / Marcel Fournès (France-Soir) / Galerie Nationale du Canada / IBM / Jon Joosten / Ministère des pêches et des forêts / Niépce-Rapho / Office national du film du Canada.